

---

Décret confirmant le changement de nom de la commune de la Ferté-sur-Jouarre en la Ferté-sur-Marne, lors de la séance du 14 brumaire an II (4 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Décret confirmant le changement de nom de la commune de la Ferté-sur-Jouarre en la Ferté-sur-Marne, lors de la séance du 14 brumaire an II (4 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 247;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_78\\_1\\_41521\\_t1\\_0247\\_0000\\_6;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41521_t1_0247_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 21/02/2024

Les citoyens de La Guerche, département d'Ille-et-Vilaine, et les corps administratifs, municipal et judiciaire composant la Société républicaine de la Montagne de cette commune, fidèles aux principes et à leur serment, annoncent que leurs bataillons marchent contre les brigands de la Vendée. Ils demandent que les conspirateurs soient frappés, que tous les traîtres soient écrasés par les foudres de la puissance nationale. Ils invitent la Convention à rester à son poste, jusqu'à ce que les tyrans coalisés aient senti que le peuple français est invincible.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

*Suit l'adresse des citoyens de la Guerche (2).*

*Les citoyens de la Guerche et les corps administratifs, municipal et judiciaire composant la Société républicaine de la Montagne de cette ville.*

« La Guerche, le 8<sup>e</sup> jour de la 3<sup>e</sup> décade du 1<sup>er</sup> mois de l'an II de la République une et indivisible.

« Représentants,

« Inébranlables dans leurs principes, les citoyens de ce district, toujours fidèles à leur serment, n'ont point cessé d'être inviolablement attachés à la République une et indivisible. Parmi les ennemis qui déchirent son sein, ceux de la Vendée vont trouver leur tombeau sur le sol même qu'ils souillent de leurs crimes; nos bataillons ont marché et marchent encore pour les y ensevelir.

« Sauveurs de la patrie, trop longtemps l'indulgence enhardit les conspirateurs. Vous tenez dans vos mains les foudres de la puissance nationale : frappez, que tous les traîtres en soient écrasés; que la vengeance du peuple fatigué de tant de complots, soit aussi terrible qu'éclatante; que l'aristocratie en frémissse et tombe anéantie.

« Nous connaissons toute l'étendue de la scélératesse des ennemis du peuple. C'est en vain qu'ils s'efforcent par les plus monstrueuses calomnies de vous dépouiller de sa confiance, ils ne l'ont que l'affermir.

« Représentants, couronnez donc votre ouvrage, le peuple le veut. La garde de sa liberté ne peut être confiée à des mains plus sûres, il est digne de vous de consolider le gouvernement républicain que la nation vient d'adopter.

« Quand les tyrans coalisés auront senti que le Français libre est invincible, que l'Europe liguée ne saurait jamais l'asservir; alors, représentants, vous pourrez jouir au sein de la retraite du bonheur et du repos, fruits d'une paix dont le bienfait sera dû à la persévérance de votre courage. La reconnaissance d'une nation qui vous devra sa liberté sera la plus glorieuse récompense de vos travaux et la jouissance la plus digne des fondateurs de la République française une et indivisible.

« REGNIER, président; MAZURE, secrétaire; DEIN, secrétaire; LAGAY, secrétaire.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 304.  
(2) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 750.

« Sur la demande des citoyens de la commune de la Ferté-sous-Jouarre, convertie en motion par un membre,

« La Convention nationale décrète que le nom de cette commune est changé en celui de la Ferté-sur-Marne (1). »

Les représentants du peuple dans le département de l'Yonne annoncent que les nombreux bataillons de ce département s'organisent : 10,000 hommes et une compagnie de canoniers partent de ce département. Ils donnent quelques détails sur une fête civique et sur un autodafé de reliques et de lambeaux de l'ancien régime.

Insertion au « Bulletin » (2).

*Suit la lettre des représentants du peuple dans le département de l'Yonne (3).*

*Les représentants du peuple dans le département de l'Yonne, au citoyen Président de la Convention nationale.*

« Auxerre, 10<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois de l'an II de la République.

« Vous voudrez bien annoncer à la Convention, citoyen Président, que les nombreux bataillons du département de l'Yonne s'organisent.

« Le 6<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois nous avons été, à Joigny, présenter à 1,500 volontaires la bannière sous laquelle ils vont marcher aux combats; l'hymne cher aux patriotes a été chanté, le dernier couplet a servi de paroles sacramentelles, en les prononçant un silence religieux a régné parmi un peuple nombreux, puis les cris redoublés de *Vive la République*, *Vive la Convention* se sont fait entendre, une pluie abondante et désirée a terminé la fête sans en déranger l'ordre.

« Le département de l'Yonne fournira mille hommes, indépendamment d'une compagnie de canoniers, c'est l'élite de la jeunesse, nous aurons soin de la garder des intrigants et des muscadins qui désirent des épaulettes.

« Les chevaux destinés à nos jeunes cavaliers se rassemblent au point central, et bientôt ils seront prêts à seconder l'ardeur de nos guerriers.

« Aujourd'hui, le second autodafé des reliques et des lambeaux de l'ancien régime a eu lieu ici en notre présence et celle des autorités constituées, et du peuple qui accompagnait de cris de joie chaque tourbillon de flammes.

« Salut à nos chers collègues.

« MAURE aîné; ICHON. »

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 304.  
(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 305.  
(3) *Archives nationales*, carton C 273, dossier 735. *Bulletin de la Convention* du 4<sup>e</sup> jour de la 2<sup>e</sup> décade du 2<sup>e</sup> mois de l'an II (lundi 4 novembre 1793); Aulard : *Recueil des Actes et de la Correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 155.